

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Consultation publique tenue le 8 avril 2010 à la salle du
Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame	Dania Hovington,	dir. gén./sec.-trés.
--------	------------------	----------------------

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT 303A-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 155-91 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN
VUE DE :**

- Modifier les dispositions de l'article 13.5 portant sur la protection des puits de captage d'eau souterraine;
- Modifier les usages autorisés dans les zones agro-forestières et agricoles;
- Abroger l'article 7.2.9.3 du Règlement de zonage et l'ajout du nouvel article 15.4.7 portant sur les terrasses attenantes à une maison mobile ou unimodulaire.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CONSIDÉRANT QU' il y a 2 personnes dans l'assistance;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre est une consultation publique sur le projet de règlement numéro 303A-10.

EN CONSÉQUENCE, MM André Lepage, maire, et Maxime Whissell, inspecteur en bâtiments, donnent les explications sur le projet de règlement numéro 303A-10.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La population est invitée à poser des questions.

FERMETURE DE LA SESSION

03. La présente consultation publique est levée; il est 20 h


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE